



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MARS 2023

N° C02_03_2023_16 - Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	58	9	67	23

Pour : 67	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 24 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux mars, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURELLÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, MORISSET Mireille, DOLBEAU Alain, ARCHAIMBAULT Monique, MARTIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, PILARD Christophe, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, KOHLER Marie, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SARRAZIN Nathalie, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLÉ Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à MAGNAN Jean-Christophe), FOUCHE Patrice (pouvoir donné à FOUCHE Etienne), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à BOURDIER Christine), OUVRARD Pierre (pouvoir donné à GIRAULT Anne), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), SUIRE Catherine (pouvoir donné à TEXIER Jérôme), THIBAULT Evelyne (pouvoir donné à ROUXEL Patricia)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, FERRÉ Nicolas, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-Marie, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, LONGEAU Daniel, NIVELLE Jean-Pierre, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALÉRY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

Modification des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Considérant la nécessité de prendre en compte le traitement de fin d'exercice des autorisations de programme en dépenses et recettes, il y a lieu de reporter les crédits non consommés 2022 sur les crédits 2023 et de réajuster le phasage en dépenses et en recettes sur l'exercice 2023 ;

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
					Antérieurs	2021	2022	2023
0112 - TRAVAUX RESEAUX ROM	BP 2023	2020	DEPENSES	1 574 385,40 €	8 529,40 €	1 074 201,00 €	357 118,00 €	134 537,00 €
		2020	RECETTES	955 793,00 €	- €	231 150,00 €	- €	724 643,00 €
	DM MARS	2020	DEPENSES	1 569 982,40 €	8 529,40 €	1 074 201,00 €	334 552,31 €	152 699,69 €
		2020	RECETTES	955 793,00 €	- €	231 150,00 €	- €	724 643,00 €

PROGRAMME	LIBELLE	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP
					2021	2022	2023
707 - TRAVAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT BRIOX	BP 2023	2021	DEPENSES	489 274,73 €	17 101,73 €	406 759,00 €	65 414,00 €
		2021	RECETTES	222 500,00 €	- €	149 147,00 €	73 353,00 €
	DM MARS	2021	DEPENSES	377 035,34 €	17 101,73 €	356 933,61 €	3 000,00 €
		2021	RECETTES	222 500,00 €	- €	149 147,00 €	73 353,00 €

Vu les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'article L. 263-8 du Code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget ;

Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement ;

Vu l'instruction codificatrice M4 ;

Vu les délibérations du C25-06-2020-29 du conseil communautaire du 25 juin 2020 ;

Vu la délibération C27-05-2021-23 du conseil communautaire du 25 février 2021 ;

Vu la délibération C02-12-2021-12 du conseil communautaire du 2 décembre 2021 ;

Vu le conseil d'exploitation du 15 novembre 2022;

Vu la délibération C17-11-2022-06 du conseil communautaire du 17 novembre 2022 ;

Vu la délibération C15-12-2022-19 du conseil communautaire du 15 décembre 2022 ;

Vu l'avis du Conseil d'exploitation du 28 février 2023 ;

Vu l'avis de la commission finances du 02 mars 2023;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- MODIFIER le phasage des crédits de paiement en dépenses et recettes ainsi que le montant total des autorisations de programme tels que présentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le président

Jérôme PELTIER

Fabrice MICHELET